



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon directive REACH (1907/2006/CE)

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification du mélange :

Mousse nettoyante universelle en aérosol.

1.2. Utilisation de la substance/ mélange :

S'emploie par pulvérisation sur les zones à nettoyer.

1.3. Identification de la société/ entreprise :

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE
42-44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 14 40 40 – Fax : 04 73 14 40 44
Courriel : yannick.escarpit@dorthz.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

INRS Téléphone : 01 42 45 59 59
Téléphone de la société : 04 73 14 40 40 (8h30/12h ; 14h/17 h du lundi au vendredi)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Préparation classée dangereuse au sens de la directive 1999/45/CE ses adaptations et ses annexes.

2.1. Description des dangers :

Produit extrêmement inflammable, ne surtout pas approcher d'une source d'ignition ou de chaleur ainsi que d'une flamme nue.

2.2. Dangers spéciaux :

Aucun dans des conditions de manipulation préconisées.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une préparation.

3.1. Liste des substances à prendre en compte :

Numéro CAS	Numéro EC	Nom	Classification	Phrase R	%
9036-19-5		Glycols, polyéthylène mono ((1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl) éther graves	Xn	41, 52/53, 22	0 ≤ x < 2.5

3.2. Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle

Numéro CAS	Numéro EC	Nom	Classification	Phrase R	%
1125-10-6	204-065-8	Oxyde de diméthyle	F+	12	10 ≤ x < 25

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Premiers secours en cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter la victime au repos et la garder au chaud.
Prévenir un médecin en cas de malaise persistant.

4.2. Premiers secours en cas de contact avec la peau :

Rincer abondamment à l'eau. Ne pas réutiliser un vêtement souillé.
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

4.3. En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment à l'eau douce et au savon au moins 15 mn, en tenant les paupières ouvertes.
Consulter un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

4.4. En cas d'ingestion :

Garder au repos. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau.
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit est classé extrêmement inflammable.

5.1. Moyens d'extinction appropriés:

Les moyens d'extinction recommandés sont : poudre, mousse, gaz carbonique (CO₂).
Pour un incendie utiliser des moyens d'extinction appropriés.

5.2. Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

L'emploi d'eau pulvérisée ou de jet d'eau est prohibé. On peut toutefois s'en servir pour refroidir les récipients à proximité pour éviter l'éclatement des récipients sous pression. Recueillir tous les effluents de la lutte contre l'incendie.

5.3. Dangers particuliers d'exposition :

Par combustion le produit peut dégager des gaz toxiques.

5.4. Equipement de protection spéciaux :

Les intervenants extérieurs devront porter un appareil de protection respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection spéciale.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
Eliminer les sources d'ignition et de chaleur et ventiler les locaux.
Le port d'une protection respiratoire est obligatoire.
Porter également une tenue de protection adéquate et des gants adaptés.
Eloigner toute personne non autorisée ou non formée à la manipulation. Seul un personnel qualifié sera à même d'intervenir et traiter les épandages éventuels.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Interdiction de rejet dans les égouts. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Endiguer en cas de fuite à l'aide de matériaux non combustibles.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes de nettoyage:

Récupérer le produit et le stocker dans un fût étiqueté.
Absorber par une poudre inerte.
Placer les récipients fuyants dans un fût.
Laver très abondamment à l'eau avec un détergent. Eviter l'utilisation de solvant.
Récupérer les eaux de lavage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Mesure d'ordre technique pour garantir la sécurité de la manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées se révèle indispensable. Eviter de boire, manger ou fumer pendant l'utilisation.
Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées et aérosols du produit et ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle d'un aérosol lors de la manipulation. Ne pas percer, ne pas faire chuter et ne pas écraser les cartons ou sont conditionnés les aérosols. Toutes les précautions d'usage doivent être prises lors du chargement et du déchargement du produit.
Eviter tout contact avec la chaleur, une source d'ignition ou une flamme.

Suivre les procédures appropriées pour éviter la formation d'électricité statique.

7.2. Conditions nécessaires pour garantir la sécurité au stockage :

Conserver les récipients métal bien fermés, à la verticale dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'abri de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Ne pas fumer.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Il est recommandé de stocker les produits au plus près du sol. En cas de gerbage veiller à ce que les couches supérieures de contenants ne soient pas écrasées : risque de fuite par compression.

Température de stockage : entre 5°C et 35°C. Ne pas exposer à une température excédant 50°C.

7.3. Recommandations pour les utilisations particulières :

Aucune dans les conditions d'utilisation et de stockage décrites.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition :

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et arrêté français du 30/06/04 :

France	VME - ppm	VME – mg/m ³	VLE - ppm	VLE - mg/m ³	Notes	TMP N°
Oxyde de diméthyle	1000	1920	-	-	-	-

Allemagne	Catégorie	MAK ppm	MAK - mg/m ³	Notes	Notes
Oxyde de diméthyle	IV	1000	1900	D	-

ACGIH (TLV)	TWA - ppm	TWA - mg/m ³	STEL - ppm	STEL - mg/m ³	Notes	Notes
Oxyde de diméthyle	-	-	-	-	-	-

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME - ppm	VME - mg/m ³	VLE - ppm	VLE - mg/m ³	Notes
Oxyde de diméthyle	1000	1920	-	-	-

Valeurs limites d'exposition (2003-2006) :

Allemagne	VME - ml/ m ³	VME - mg/m ³	Dépassement	Remarques
Oxyde de diméthyle	1000	1900	8 (II)	DFG

8.2. Mesures techniques de protection :

Manipuler dans un endroit bien aéré, éviter d'inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols du produit.

8.3. Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Port d'un masque de protection respiratoire (filtres anti-gaz : A1, A2, A3).

Protection des mains : Gants de protection adaptés de type caoutchouc nitrile. Des crèmes protectrices peuvent éventuellement être utilisées pour les parties exposées de la peau.

Protection oculaire : Port de lunettes de sécurité ou protection oculaire type masque facial. Eviter les lentilles de contact.

Protection du corps : porter un vêtement de protection. Ce vêtement devra être nettoyé avant réutilisation.

8.4. Mesures d'hygiène industrielle :

Assurer une bonne ventilation du local où la manipulation du produit a lieu. Prévoir une aspiration au poste de travail avec une bonne extraction générale.

Se laver les mains et le visage après travail avec le produit. Les vêtements souillés doivent être nettoyés avant réutilisation. Défense de manger, boire ou fumer à proximité de la zone de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1. Information générales :

Aspect : liquide sous forme d'aérosol
Couleur : -
Odeur : caractéristique

9.2. Informations concernant la santé, la sécurité et l'environnement :

ph :	Non concerné
Point/ intervalle de fusion :	Non disponible
Point/ intervalle d'ébullition :	≤ 35°C
Température d'inflammation :	Non disponible
Point d'éclair :	<0°C
Propriétés explosives :	Non disponible
Propriétés comburantes :	Non concerné
Pression de vapeur :	Non disponible
Masse volumique (kg/ cm) :	1000 environ
Log du coefficient de partage n-octanol/ eau (Kow) (pas d'unité) :	Non disponible
Viscosité cinématique (mPa.s) :	Non concerné
Densité de vapeur (par rapport à l'air = 1) :	Non disponible

9.3. Autres informations importantes pour la sécurité :

Hydrosolubilité :	soluble
Liposolubilité :	Non disponible
Conductivité (Mohms/ cm) :	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non disponible
Chaleur de combustion :	Non disponible
Pression de l'aérosol	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter :

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
Eviter la chaleur et toute source d'ignition.

10.2. Matières à éviter :

Pas de matériau qui en contact avec le produit peut provoquer une réaction dangereuse à notre connaissance.

10.3. Produits de décomposition dangereux :

Eviter tout contact avec la chaleur ou une flamme nue. Le produit en cas de combustion peut dégager des gaz toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxyde d'azote.

10.4. Autres informations :

Conserver au sec, dans un récipient bien fermé et entre +5 et +35°C. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C et aux rayons directs du soleil.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUE :

11.1. Effets aigus :

Pas de donnée disponible sur la préparation elle-même.

11.2. Informations toxicologiques :

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que : l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contact prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Ecotoxicité :

Aucune donnée disponible sur la préparation.

12.2. Mobilité :

Pas de donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de donnée disponible.

12.4. Autres informations concernant l'écologie :

En cas de bonne manipulation du produit il n'y a pas de problème écologique à craindre du produit. Eviter le déversement dans les égouts, le sol et les cours d'eau.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes appropriées d'élimination de la substance/ mélange :

Ne pas rejeter les eaux de lavage dans les égouts publics et les points d'eau. Eliminer le produit par incinération dans un centre spécialisé de traitement de déchets. Eliminer les emballages par incinération dans un centre spécialisé de traitement de déchets.

L'emballage nettoyé peut suivre les filières de recyclage.

Agir en accord avec les consignes des autorités locales.

13.2. Dispositions réglementaires sur les déchets :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L' ENVIRONNEMENT, selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'article L.541-1 à l'article L.541-50 se trouvant au livre V (prévention des pollutions, des risques et des nuisances), titre IV (déchets), chapitre 1 (élimination des déchets et récupération des matériaux).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit soumis aux prescriptions des règlements de transport internationaux ADR/RID, OMI/IMDG et ICAO/ IATA.

UN1950 = AEROSOLS

ADR/ RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident .	QL	Dispo.
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190 625

IMDG	Classe	2°etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.
	2	SP63	-	SP277	F-D, S-U	63 190 277

IATA	Classe	2°etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	-
	2.1	-	-	Y203	30kg G	-	-	-

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La préparation est classée dangereuse selon la directive 67/548/CEE.



F+ : Extrêmement inflammable

15.1. Phrases de risques :

R12 Extrêmement inflammable.

15.2. Conseils de prudence :

S02 Conserver hors de portée des enfants.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S23 Ne pas respirer les aérosols.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

15.3. Règlements nationales :

Code du travail ; Article R4411-73 et suivants.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte complet des phrases de risques contenues dans le paragraphe 3 :

R12 Extrêmement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16.2. Informations d'utilisation :

L'utilisateur doit se protéger des projections de produit et d'un éventuel contact avec la peau. Il doit en l'occurrence porter un équipement de protection adéquat : lunettes de protection, tenue de protection, bottes, et gants imperméables à l'eau. Une protection respiratoire est nécessaire pour l'emploi de cette préparation.

Il doit éviter tout contact que ce soit avec la peau, par inhalation, par voie oculaire et par ingestion avec la préparation.

16.3. Autres données :

Aucune autre donnée disponible.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit aux regards des domaines de la santé, sécurité et environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des propriétés spécifiques du produit. Ils ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires à simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.

Motif de révision :

Révision générale selon la directive européenne 1907/2006/CE et ses modifications.

Modifications dans toutes les sections de la Fiche de Données de Sécurité.

Remplace l'édition du 05/05/09.

Révision du : 13/07/10

-----**FIN DE FICHE**-----